

MODIFICATION DE L'ENSEIGNE

N.B : VOTRE N° SIRET EST EXIGE POUR LA FORMALITE

COÛT

Frais Greffe à l'ordre du GTC de Fort-de-France

- 46,63 € pour l'entreprise Individuelle ou EIRL
- 72,91 € pour les sociétés

Frais CCI Martinique

Assistance de base gratuite

Service + :

- 70 € Uniquement par Carte bancaire ou en Espèces (faire l'appoint)

Le formulaire P2 est téléchargeable sur

<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/R17341.xhtml>

Le formulaire M2, est téléchargeable sur

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17342>

PIECE JUSTIFICATIVE

- 1 **extrait K** ou **extrait Kbis** de moins de 3 mois